

Groupe de coordination
Education et Formation
Page 2

Réunion du Conseil du
CSEE & Commémoration
Page 3

Conférence sur le dialogue
social à Varsovie
Page 3

Rapport sur l'enquête du
dialogue social
Page 5

Groupe de suivi Bologne
Page 6

Réunion du Conseil de
l'Education
Page 7

Réunion à Malte
Page 8

Séminaire sur les
conditions de travail
Page 9

La CES adopte résolution
Page 10

Votes sur la Directive sur
les Services
Page 10

Consultation des CECP
Page 11

La garantie de la qualité
dans l'ens. sup.
Page 12

Une nouvelle avancée pour le CSEE, désormais membre du Groupe de coordination Education et Formation 2010

Après avoir fait campagne pendant de nombreuses années pour la création d'un groupe de coordination composé des ministères nationaux et des partenaires sociaux auxquels il incomberait de veiller à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'éducation, le CSEE accueille favorablement la décision, prise par la Commission, de mettre en place un tel groupe. Le CSEE se réjouit d'en faire partie et se félicite de représenter les enseignants européens dans le processus Education & Formation 2010.

[Pour plus d'informations](#)

Réunion du Conseil du CSEE

Le Conseil du CSEE tiendra sa prochaine réunion à Luxembourg les 5 et 6 décembre. Le thème central du Conseil est « *Education et Formation 2010 – Les compétences dans la société de la connaissance* » et l'accent sera mis sur les nouvelles initiatives prises au plan de l'UE pour faire face aux défis des nouvelles compétences requises par la société de la connaissance.

[Pour plus d'informations](#)



Conférence du CSEE sur le dialogue social à Varsovie

Du 30 septembre au 1^{er} octobre, le CSEE a tenu à Varsovie une conférence sur le thème suivant : « Renforcer le dialogue social dans le secteur de l'éducation ». Cette conférence a permis à des représentants des syndicats européens de l'enseignement de mener pendant deux jours des discussions animées sur les stratégies politiques visant au renforcement du dialogue social dans l'éducation en Europe.

[Pour plus d'informations](#)

Calendrier

21 - 22 novembre:
Conférence ELFE,
Copenhague

5 - 6 décembre:
Réunion du Conseil du
CSEE, Luxembourg

6 - 7 décembre:
Comité paneuropéen de
l'IE / Bureau exécutif du
CSEE, Luxembourg

Une nouvelle avancée pour le CSEE, désormais membre du Groupe de coordination Education et Formation 2010

Après avoir fait campagne pendant de nombreuses années pour la création d'un groupe de coordination composé des ministères nationaux et des partenaires sociaux auxquels il incomberait de veiller à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'éducation, le CSEE accueille favorablement la décision, prise par la Commission, de mettre en place un tel groupe. Le CSEE se réjouit d'en faire partie et se félicite de représenter les enseignants européens dans le processus Education & Formation 2010.

A la suite de la consultation organisée au Conseil le 9 juin 2005, la Commission a décidé de créer le Groupe de coordination Education & Formation 2010 (GCEF), qui aura pour tâche de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail d'Education et Formation 2010. Ce programme établit la feuille de route pour la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Le GCEF invite les autorités nationales et les partenaires sociaux ainsi que la Commission à collaborer dans le but de déterminer ensemble un aperçu d'une vaste gamme d'activités variées dans le secteur de l'éducation et de la formation et d'en assurer la coordination. Ce domaine couvre un large éventail de thèmes : les systèmes d'éducation générale, l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'enseignement supérieur et toutes les stratégies et politiques connexes.

Comme le CSEE l'a rappelé récemment ce printemps dans sa réaction à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, il a vivement recommandé à la Commission pendant de nombreuses années la mise en place de ce groupe de coordination. Le CSEE ainsi qu'un représentant de la CES ont été invités à en devenir membres. La première réunion se tiendra le 13 décembre.

La représentation du CSEE dans le Groupe Comenius et dans les Activités d'apprentissage des pairs Leonardo da Vinci

Le CSEE a été invité à participer à deux autres sous-groupes récemment créés dans la Direction générale de l'Education et de la Culture de la Commission. Le CSEE sera représenté tant dans le Groupe des parties prenantes Comenius, mis en place pour fournir à la Commission un avis et des recommandations sur la mise en œuvre du nouveau programme Comenius, que dans le Groupe d'apprentissage des pairs relatif à la politique en matière de formation professionnelle et d'éducation des adultes. Le deuxième groupe organisera en 2006 dans le cadre Leonardo da Vinci des visites d'étude qui mettront plus particulièrement l'accent sur l'intégration des jeunes en situation difficile.

Réunion du Conseil du CSEE – 5 et 6 décembre 2005



Le Conseil du CSEE tiendra sa prochaine réunion à Luxembourg les 5 et 6 décembre. Le thème central du Conseil est « *Education et Formation 2010 – Les compétences dans la société de la connaissance* » et l'accent sera mis sur les nouvelles initiatives prises au plan de l'UE pour faire face aux défis des nouvelles compétences requises par la société de la connaissance. Au nombre des initiatives qui seront soumises à la discussion figurent « *Les principes européens communs concernant les compétences et qualifications des enseignants* », un cadre sur les *Compétences clefs pour l'apprentissage tout au long de la vie*, le *Cadre européen des qualifications* général ainsi que l'influence du Processus de Bologne sur la formation des enseignants en Europe.

Parallèlement à la définition des politiques du CSEE sur les initiatives ci-dessus, le Conseil étudiera la question de la mise en place de structures de suivi nationales pour la consultation des partenaires sociaux sur les développements qui se font jour au plan européen en matière d'éducation, qui prend de plus en plus d'importance.

Commémoration des 30 ans du CSEE

L'Europe a considérablement changé ces 30 dernières années. Tout comme le CSEE, et pourtant notre objectif reste le même : faire entendre fermement la voix des enseignants auprès de l'Union européenne.

Afin de célébrer le 30^{ème} anniversaire du CSEE, l'histoire de l'organisation sera publiée au cours de l'été prochain. Plusieurs anciens représentants du Bureau exécutif du CSEE entre autres ont été, ou seront prochainement, invités à contribuer à cette publication, couvrant ainsi 30 années d'une histoire du CSEE passionnante – et parfois même turbulente.

Une soirée spéciale sera organisée au Luxembourg, à l'occasion du Conseil du CSEE, afin de marquer cette célébration, et un logo spécifique aux 30 ans a été créé.

Conférence du CSEE sur le dialogue social à Varsovie

Du 30 septembre au 1^{er} octobre, le CSEE a tenu à Varsovie une conférence sur le thème suivant : « Renforcer le dialogue social dans le secteur de l'éducation ». Cette conférence a permis à des représentants des syndicats européens de l'enseignement de mener pendant deux jours

des discussions animées sur les stratégies politiques visant au renforcement du dialogue social dans l'éducation en Europe.

L'allocution d'ouverture a été prononcée par le ministre polonais de l'Education nationale et des Sports (OK), M. Miroslaw Sawicki; M. Slawomir Broniarz, Président du syndicat polonais des enseignants (ZNP) a ensuite accueilli chaleureusement les participants à Varsovie et a exprimé sa joie de pouvoir accueillir une conférence internationale sur le dialogue social l'année même où le ZNP célèbre son 100^{ème} anniversaire.



L'exposé principal de la première journée a été présenté par le Conseiller du CSEE, M. Riku Matilainen (FUURT, Finlande) ; il s'agissait du rapport sur l'enquête relative à la situation du dialogue social dans l'éducation, qui a été menée au cours du premier semestre de 2005. Le rapport établit l'inventaire des grands défis et des bonnes pratiques propres aux systèmes de dialogue social des 29 pays européens concernés par l'enquête et il constitue une base importante à partir de laquelle peuvent être développés des stratégies politiques en matière de dialogue social. Se fondant sur les résultats de l'enquête, M. Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE, développe à l'intention des participants un projet de Plan d'action sur les mesures à prendre tant au plan national qu'au plan européen afin de renforcer le dialogue social dans l'éducation dans les Etats membres de l'UE et dans les pays candidats.

Le second jour de la conférence a débuté par une mise en perspective historique du dialogue social dans le cadre d'un débat en panel sur l'histoire du mouvement syndical en Pologne. Le modérateur était M. Jerzy Baczynski, Rédacteur en chef de « Polityka » ; le débat entre M. Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Ministre de Pologne (1989 – 1990), de M. Juliusz Gardawski, Professeur, Commission Tripartite sur les questions économiques et sociales et de M. Maciej Manicki, ancien Président de l'Alliance des syndicats de toute la Pologne (OPZZ), a témoigné du rôle essentiel joué par le mouvement syndical dans la démocratisation de la Pologne.

En outre, au cours de cette seconde journée, M. Charles Nolda du CEEP¹, a présenté le point de vue des employeurs et un panel de représentants des syndicats d'enseignants a présenté des exemples nationaux de pratiques en matière de dialogue social.

La conférence de Varsovie s'inscrit dans les projets de grande ampleur mis en œuvre par le CSEE en matière de dialogue social et dont le but primordial est de renforcer le dialogue social dans l'éducation par le renforcement de la coopération entre les syndicats d'enseignants, l'échange d'expériences, et de préparer la mise en place d'un dialogue social sectoriel dans l'éducation au plan européen.

Rapport du CSEE sur l'enquête relative à la situation du dialogue social dans l'éducation dans 29 pays européens



Le CSEE a publié le rapport sur l'enquête portant sur la situation du dialogue social dans l'éducation, menée en 2005 parmi les organisations membres du CSEE dans 29 pays européens. Le rapport présente une perspective européenne de nombreux aspects du dialogue social dans l'éducation, notamment les aspects officiels des systèmes de conventions collectives, l'agenda des négociations et les pratiques en rapport avec le dialogue social, tant formelles qu'informelles.

Le rapport se fonde sur une approche comparative identifiant les différences et les similitudes dans les pratiques relatives au dialogue social entre les « anciens » Etats membres et les « nouveaux » Etats membres de l'UE ainsi que les pays candidats. Diverses bonnes pratiques propres à l'engagement des syndicats d'enseignants envers le dialogue social sont identifiées ; elles représentent la base d'un échange mutuel d'expériences entre les syndicats sur cette question.

Parmi les défis identifiés pour les nouveaux Etats membres de l'UE afin de mettre en place des mécanismes plus robustes de dialogue social, le rapport met en évidence la question de l'inexistence d'organisations d'employeurs avec lesquelles entrer en négociation. Si la profession enseignante est relativement bien organisée dans les pays d'Europe centrale et orientale couverts par l'enquête, le regroupement des employeurs, par contre, est dans de nombreux cas mal organisé, ce qui confronte les syndicats au problème de trouver des homologues dans le contexte des négociations.

Le rapport donne toutefois des perspectives sur différents points: manque de base légale du dialogue social dans certains pays, comparaison entre

¹Centre Européen des Entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP).

les syndicats des agents de l'Etat et les syndicats dont les membres ne sont pas des agents de l'Etat, l'engagement des syndicats dans le dialogue social en termes de coopération avec les gouvernements et avec d'autres acteurs de la société civile ; le rapport s'achève par l'identification « d'éléments de construction » pour le renforcement du dialogue social européen dans l'éducation. Le défi auquel les syndicats européens d'enseignants vont être à présent confrontés consistera à s'engager dans le dialogue social national tout en mettant en place des mécanismes de dialogue répondant au renforcement de la coopération sur les politiques d'éducation entre les ministres de l'Education de l'UE.

« Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation. Une étude exploratoire sur la situation du dialogue social de l'éducation dans différents pays »

Auteur : Riku Matilainen (FUURT, Finlande), Conseiller du CSEE.
Bruxelles, octobre 2005. Disponible en anglais et en français sur le site web du CSEE: www.etuce-csee.org

Groupe de suivi du processus de Bologne: Manchester 12/13 Octobre 2005

Dans le cadre de la Présidence Britannique le Groupe de suivi du processus de Bologne s'est réuni à Manchester les 12 et 13 Octobre. La structure paneuropéenne de l'IE qui y participait pour la première fois depuis son admission à Bergen était représentée par Paul Bennett, Monique Fouilhoux et Martin Romer.

Le groupe a centré ses travaux principalement autour du programme de travail pour 2005/2007. Il a en particulier décidé des groupes de travail à mettre en place et des séminaires de développement de politiques qui seront organisés et labellisés « Séminaires Bologne ». Parmi les groupes de travail l'IE a indiqué son intérêt particulier pour les groupes sur la mobilité et la dimension extérieure. Par ailleurs la proposition d'un « séminaire Bologne » sur la mobilité organisé par la structure paneuropéenne début 2007 a été retenue dans le cadre du programme officiel. Au-delà de la réunion elle-même ce fut une opportunité pour la délégation de l'IE de mieux se faire connaître et de nouer des contacts.

Beaucoup de travail en perspective pour l'IE, le CSEE et les organisations affiliées. En effet même si nous sommes désormais dans le processus de suivi, la communauté académique et ses organisations représentatives devront redoubler d'efforts pour être vraiment considérés comme des « partenaires à part entière ». La prochaine réunion se tiendra à Vienne les 6 et 7 avril 2006 et nous espérons que les organisateurs autrichiens mettront tout en œuvre, sur le plan financier, linguistique et pour l'obtention des visas, afin que les représentants des 5 nouveaux pays admis à Bergen (aucun n'était présent à Manchester) soient en mesure de participer.

Réunion du Conseil de l'Education de l'UE: Inscription à l'ordre du jour du rapport d'activité conjoint pour 2006

Sous la Présidence du Royaume-Uni, le Conseil des ministres de l'Education s'est réuni les 14 et 15 novembre à Bruxelles.

Les ministres ont eu un premier échange de vue sur le rapport d'activité conjoint pour 2006 concernant la mise en application du programme de travail « Education & Formation 2010 ». Le projet de rapport d'activité conjoint pour 2006 se fonde sur les rapports d'activité nationaux présentés au printemps 2005 par les 32 pays européens associés au processus « Education & Formation 2010 ». Le rapport conjoint pour 2006 a mis en évidence le fait que les gouvernements doivent investir davantage dans l'éducation et doivent intensifier leurs efforts, si l'on souhaite que des progrès réels soient faits dans le sens de répondre aux objectifs communs définis pour les performances en matière d'éducation dans l'UE. A ce stade précoce, le CSEE se réjouit de l'accent qui est mis dans le rapport conjoint sur le double rôle, à la fois économique et social, qui est celui de l'éducation, démontrant ainsi le recentrage bienvenu des priorités, par rapport à la perspective exagérément économique de la révision à mi-parcours de Lisbonne, au printemps 2005. Le CSEE suivra de près le débat sur le rapport conjoint 2006 jusqu'à son adoption prévue en février 2006, et il a lancé une nouvelle série de Circulaires d'information (*Circulaires du CSEE*) traitant des développements dans le contexte « Education & Formation 2010 ».

En outre, les ministres ont adopté les conclusions du Conseil proposées par la présidence britannique sur le rôle du développement des savoir-faire et des compétences dans la promotion des objectifs de Lisbonne. Les conclusions précisait que le développement des savoir-faire devait être envisagé au sens large du terme comme contribuant également à la cohésion sociale et à l'accomplissement personnel, mais le CSEE a estimé que le document était axé essentiellement sur le rôle du développement des savoir-faire dans la perspective de l'employabilité, et il en a appelé aux ministres de l'Education pour qu'ils maintiennent l'approche élargie relative au rôle de l'éducation, proposée dans le rapport d'activité conjoint pour 2006.

Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour figuraient un débat sur le programme d'action intégré relatif au financement des activités de l'UE dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, l'adoption de la résolution sur la « mobilisation des cerveaux en Europe et la mise à disposition de l'enseignement supérieur des moyens lui permettant d'apporter sa pleine contribution à la stratégie de Lisbonne », et enfin la discussion de la recommandation sur la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur.

Le dialogue social à l'ordre du jour à la Réunion de Haut niveau pour l'Europe centrale et orientale qui s'est tenue à Malte

Le renforcement du dialogue social était le point principal de l'ordre du jour du séminaire de haut niveau organisé à Malte par le CSEE du 18 au 20 septembre 2005. Cette manifestation de haut niveau a rassemblé les Présidents et Secrétaires généraux des vingt-cinq organisations membres d'Europe centrale et orientale. Les participants y ont discuté du renforcement du dialogue social dans le secteur de l'éducation après l'élargissement de l'Europe. Ils ont pu multiplier les échanges sur la pratique du dialogue social dans les différents pays.



Il est très important que le CSEE appuie le développement d'un dialogue social fort à tous les niveaux de l'éducation et de la formation : le séminaire a donc souligné que la nécessité d'appuyer le dialogue social tant au niveau sectoriel européen qu'au niveau national. Les participants ont également rappelé l'importance de définir de bonnes pratiques dans le dialogue social et la nécessité de procéder à des échanges entre organisations membres et de les appuyer. Les textes des exposés faits au cours du séminaire peuvent être téléchargés sur le site web du CSEE : www.csee-etu.org.

Le séminaire « Renforcer le dialogue social dans l'Europe élargie » était organisé en coopération avec l'ETUI-REHS².

² European Trade Union Institute for Research, Education and Health and Safety

Séminaire sur les conditions de travail organisé par le CSEE à Lisbonne

Quarante membres du Réseau du CSEE sur les conditions de travail se sont réunis à Lisbonne du 22 au 24 octobre à l'occasion d'un séminaire de trois jours consacré aux tendances en matière de rémunération et de conditions de travail : organisé dans le cadre du *Projet TRACE – Trade Unions Anticipating Change in Europe (Anticipation du changement par les syndicats européens)* – ce séminaire était centré sur l'influence que les méthodes de travail du secteur privé ont sur le secteur de l'éducation.

L'influence des méthodes de travail du secteur privé sur les conditions de travail des enseignants est de plus en plus forte car les syndicats d'enseignants d'un nombre sans cesse croissant de pays européens se voient confrontés à l'introduction du salaire lié à la performance, à la gestion de la performance et à la décentralisation de la négociation collective dans le secteur de l'éducation. Les membres du réseau du CSEE sur les conditions de travail mèneront dans les mois à venir auprès des organisations membres du CSEE une enquête visant à déterminer avec plus de précision dans quelle mesure ces pratiques sont mises en application et quelle stratégie les syndicats ont utilisées face à ces changements.

Le CSEE est l'une des nombreuses fédérations européennes actives dans le cadre du projet *TRACE* coordonné par l'ETUI-REHS.



La CES adopte une résolution sur l'enseignement supérieur dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie

Le 20 octobre, le Comité exécutif de la CES a adopté une résolution dans le secteur de l'enseignement supérieur : « L'enseignement supérieur dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie ». La résolution marque la réaction de la CES à la communication de la Commission : « Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne », publiée en avril 2005.

La CES accueille favorablement, en l'appuyant, l'idée que les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur doivent jouer un rôle plus marqué dans la stratégie de Lisbonne. Toutefois, la résolution demande que la notion d'enseignement supérieur soit élargie par rapport au sens que lui donne la communication de la Commission, laquelle est axée essentiellement sur les questions liées aux universités et aux travaux de la recherche de haut niveau qui en résultent. Les défis auxquels sont confrontés les établissements polytechniques, ainsi que la responsabilité qui leur incombe de former des diplômés ayant les qualifications techniques requises en vue de leur accès au marché de l'emploi devraient susciter un plus grand intérêt. Selon la CES, il faut absolument rechercher une approche équilibrée du financement de l'enseignement supérieur par le secteur privé et par le secteur public, et les établissements d'enseignement supérieur devraient mettre sur un pied d'égalité la promotion de la compétitivité, de la justice et de la cohésion sociale en Europe. Pour l'Europe, il s'agit de préparer les universités à se mettre au service de l'ensemble de la société, dans une perspective plus large qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Quant à la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, la CES préconise une nouvelle approche afin de répondre aux besoins de l'individu et de la société, mais aussi des secteurs économiques.

Votes du Parlement européen sur la Directive sur les Services en novembre et en janvier

En prévision du vote de la Commission du Parlement Européen qui doit avoir lieu en novembre 2005, et du vote en plénière prévu pour 2006, le CSEE invite ses organisations membres à continuer de faire pression afin d'obtenir une exclusion complète de l'éducation de la Directive sur les services.

La Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du PE a décidé lors de sa réunion du 4 octobre de reporter le vote sur la directive sur les services au 20-21 novembre 2005. Le vote de la Commission devait avoir lieu le 4 octobre et le vote en plénière les 24-25 octobre.

Ce report est une conséquence de l'échec des eurodéputés à aboutir à un compromis notamment sur deux thèmes controversés : la portée de la directive et le principe de pays d'origine. La question de savoir si des services d'intérêt économique général, comme certaines formes de soins de santé ou de services sociaux présentant différents modes de financement et d'offre ainsi que des services d'éducation privée, devraient

être couverts par la directive suscite toujours un débat controversé entre les groupes politiques du parlement européen.

Les quelque 1200 amendements soumis par les membres de l'IMCO à la proposition de directive de la Commission reflètent les positions suivantes :

Les socialistes (PSE), les verts/ALE et la Gauche unitaire européenne (GUE/NGL) souhaitent l'exclusion des services d'intérêt économique général, c'est-à-dire l'exclusion de l'éducation subsidiée ou garantie, en partie ou en totalité, par l'état.

Le groupe des Démocrates chrétiens (PPE-DE) souhaite que les activités éducatives dans le cadre du système d'éducation nationale soient exclues de la directive, alors que certains membres du groupe libéral (ADLE) exigent que les cours d'enseignement privé soient couverts par la Directive.

Le CSEE demande à ses organisations membres de continuer à plaider pour une exclusion complète des services éducatifs de la Directive sur les services. Comme il a été répété dans la résolution de son Bureau exécutif en juin 2005, le CSEE demande fermement que l'éducation ne soit pas commercialisée dans le marché intérieur de l'UE.

Le nouvel agenda prévoyant le vote à la Commission IMCO les 20-21 novembre renvoie le vote en session plénière au Parlement au 16-19 janvier 2006.

Les débats en Conseil des ministres (compétitivité) vont également connaître une avancée cet automne alors que la présidence britannique tente d'aborder un des thèmes les plus controversés de la directive. Les prochaines réunions auront lieu les 11 octobre et 28-29 novembre 2005.

Tous les documents produits dans le cadre de la campagne sont disponibles sur le site web www.csee-etu.org.

Importante consultation des organisations membres du CSEE au sujet du Cadre européen des certifications professionnelles (CECP)

L'initiative de l'UE d'établir un Cadre européen des certifications professionnelles (CECP) constitue une tentative ambitieuse visant à permettre la comparaison des certifications au sein de l'UE. Cette initiative pose toutefois quelques problèmes. Le CSEE a invité toutes ses organisations membres à communiquer leur position face au CECP.

La Commission européenne a publié un descriptif du CECP. Le CECP consiste en huit niveaux de référence liés aux « résultats d'apprentissage » auxquels les autorités nationales doivent rattacher leur cadre national des

certifications professionnelles. Le CECP sera utilisé sur base volontaire et permettra le transfert et la reconnaissance des certifications des citoyens.

L'objectif général du CECP est la promotion de l'éducation tout au long de l'existence et de la mobilité en Europe.

En juillet 2005, la Commission européenne a lancé le processus de consultation sur le CECP. L'objectif de cette consultation étendue à toute l'Europe est de recueillir la position des parties prenantes, des partenaires sociaux, des réseaux et des ONG. La Commission attend des propositions et suggestions sur les objectifs, la structure et le contenu du CECP d'ici à fin décembre 2005. Cet apport d'informations définira le contenu de la proposition finale de CECP, que la Commission devrait présenter en juillet 2006.

Le CSEE a consulté toutes ses organisations membres en automne et la position du CSEE quant au CECP sera débattue et définie lors de la réunion du Conseil en décembre 2005.

L'UE prend des mesures de renforcement de la coopération visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur

Le Parlement européen a défini le 14 octobre 2005 sa position sur la proposition de recommandation de la Commission sur la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur.

Le Conseil des ministres a adopté en 1998 une recommandation sur la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur. Cette recommandation invite tous les Etats membres à mettre en place des systèmes d'assurance de la qualité et à encourager les établissements d'enseignement supérieur et les autorités compétentes à coopérer et à échanger leurs expériences sur les systèmes de garantie de la qualité. Se fondant sur cette recommandation, la Commission propose en octobre 2004 une nouvelle recommandation qui contribue de manière plus concrète à la réalisation de l'objectif visant la reconnaissance mutuelle des systèmes de garantie de la qualité et d'évaluation en Europe.

Ce nouveau projet de recommandation a ceci d'essentiel qu'il encourage la mise en place d'un **registre européen** d'agences de garantie de la qualité fiable. Les agences figurant dans le registre devraient par conséquent être contrôlées régulièrement par des processus appropriés de révision par les pairs. Les autorités nationales, les établissements d'enseignement supérieur, les agences de garantie de la qualité et les partenaires pourraient travailler de concert à la création de ce registre européen. Dans la position adoptée par le Parlement européen sur le projet, les députés

européens soulignent en particulier l'importance que revêt l'alignement de la recommandation de l'UE avec les normes et lignes directrices de la garantie de la qualité dans l'Espace européen d'enseignement supérieur adoptées par la réunion ministérielle de Bologne qui s'est tenue à Bergen le 20 mai 2005.

Un des points les plus controversés du projet de recommandation soumis par la Commission en octobre 2004 est que les Etats membres devraient fonder leurs décisions quant à l'octroi de licences et au financement des établissements d'enseignement supérieur sur les évaluations effectuées par des agences de garantie de la qualité indépendantes. Le Parlement européen a demandé la suppression de ce point dans la recommandation qui n'est plus mentionné dans le dernier texte de compromis. Le projet de recommandation est en attente de discussion au Conseil des Ministres de l'éducation.

Nouvelles Publications

- [Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 \(Eurydice\)](#)
- [Rapport du CSEE: Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation, CSEE septembre 2005](#)
- [Séminaire du CSEE: Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation, Vilnius, 2 -3 juillet 2005](#)